

COMMUNE DE MAROUA 2: DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°12/AONO/C- MAR II/CIPM/ROUTE/2020 DU 05/11/2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE L'OUVERTURE DE LA ROUTE DOGBA-MANGAVE IMMAMOU (22 Km) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME- NORD

1. Objet

Le Maire de la Commune de l'Arrondissement de Maroua II Autorité Contractante lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Maroua II, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de rouverture de la route Dogba-Mangavé Immamou (22 km), Dans la Commune d'Arrondissement de Maroua II Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les tâches suivantes:

- Installation de chantier. Amené et repli
- Nettoyage et terrassement
- Ouvrage d'art et assainissement

- Déblai mis en remblai
- Reprofilage/compactage
- Remblai de terre provenant d'emprunt
- Mise en forme de la plateforme
- Barrière de pluie

3. Coût prévisionnel

Cent quarante-neuf millions quatre cent quatre vingt mille huit cent trente-cinq (149 480 835) de Francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

5. Allotissement

Lot unique

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des travaux routiers. Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINTP Fond routier Exercice 2020, pour un cout total estimatif à : Cent quarante-neuf millions quatre cent quatre vingt mille huit cent trente-cinq (149 480 835) de Francs CFA.

8. Consultation du dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune d'arrondissement de Maroua II, et au Service Interne de Gestion Administrative des Marchés.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune d'arrondissement de Maroua II, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de cent mille (100. 000) francs CFA auprès du Receveur Municipal de la Commune de Maroua II.

10. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres devra être déposée contre récépissé sous pli fermé, auprès de la Commune de Maroua II, Autorité Contractante au plus tard le 26/11/2020 à 14 heures précises et devra porter la mention :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

**N°12/AONO/C-MAR II/CIPM/ROUTE/2020 DU 05/11/2020 POUR LA
REALISATION DES**

**TRAVAUX DE L'OUVERTURE DE LA ROUTE DOGBA-MANGAVE IMMAMOU (22
Km)**

**DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II, DEPARTEMENT DU
DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD**

**Financement : Budget d'Investissement Public du MINTP, FOND
ROUTIER Exercice 2020**

“A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement”

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle

joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille six cent dix-sept (2 989 617) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 26/11/2020 à 15 heures précises dans la salle de réunions de la Commune de l'Arrondissement de Maroua II, en présence des soumissionnaires. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

NB : Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;
- 2ème étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes ;
- 3ème étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

15.1. Critères éliminatoires

15.1.1. Pièces administratives

a) Dossier incomplet ;

b) Pièce falsifiée ou non authentique.

NB : L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis entraîne rélimination immédiate du soumissionnaire

15.1.2. Offre technique

a) Dossier incomplet ;

b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés ;

c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des deux dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de route ;

d) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

e) Non satisfaction, au moins, à soixante-dix pour cent (70%) des critères essentiels

15.1.3. Offre financière

a) Offre financière incomplète ;

b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

c) Absence d'un sous-détail de prix ;

d) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 39 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 03 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 06 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 13 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 04 critères.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de farrondissement de Maroua II, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disant après vérification de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de I'Arrondissement de Maroua II.

MAROUA le 05 Novembre 2020

Le MAIRE

ABDOULAYE SINELE